SÉNAT 66

ouvertement qu'au cours de toute cette période le leader du Gouvernement n'a jamais tenté, par ses paroles, de m'induire en erreur, et je me suis toujours efforcé d'avoir la même considération à son égard.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. McLennan: C'est un assaut de compliments! (Exclamations.)

L'honorable M. Haig: Certains collègues ont prétendu qu'une discussion comme celle qui a lieu en ce moment pourrait être déplacée. Je ne puis être de leur avis. Selon moi, la population ignore totalement le pourquoi de l'existence du Sénat et le rôle qu'il doit remplir.

L'honorable M. Lambert: Mon collègue ne serait-il pas disposé à inclure le Parlement en général?

L'honorable M. Haig: On pourrait peutêtre mentionner les deux Chambres. Je ne crois pas, toutefois, qu'en ce qui concerne le Sénat, il y ait de conception erronée de la part des membres de l'autre endroit, car toutes les fois que l'occasion leur en est offerte, jamais ils ne refusent publiquement de venir en cette enceinte. Mais il ne manque pas de professeurs d'universités et d'autres gens qui s'en tiennent aux potins que rapportent les journaux et qui sont parfaitement dans l'erreur en ce qui concerne les buts du Sénat.

Je tâcherai de faire connaître à la population ce que le Sénat a accompli par le passé, son œuvre actuelle et ce qu'il espère accomplir à l'avenir. Si tous nos collègues prennent part au débat, je suis sûr qu'il se révélera très utile.

Tout comme le leader, je crois que la plus importante nomination dont un Canadien puisse être l'objet, c'est d'être nommé membre du Sénat. Au Sénat incombe une grande responsabilité; pour ma part je ne m'inquiète guère que ses membres soient tous libéraux, tous conservateurs ou appartiennent à quelque autre parti. L'histoire nous enseigne que sir Wilfrid Laurier n'a guère eu de difficultés avec le Sénat tant qu'il n'y a pas eu la majorité. La même chose s'est produite à l'époque de sir Robert Borden. Et lorsque le très honorable M. Bennett a pris le pouvoir, son parti constituait la minorité au Sénat; mais dès qu'il y eût obtenu la majorité, les mesures de son Gouvernement ont été l'objet de toutes sortes de difficultés.

Avant de terminer ces quelques brèves remarques, je prie tous les sénateurs de mon parti de prendre part au débat, qu'ils soient

nous ne sommes d'accord sur les questions de mon avis ou non sur la question en cause. que nous avons à étudier, je tiens à souligner Si nous débattons la question à fond, la population pourra la comprendre parfaitement. Je suis bien sûr qu'aucun d'entre nous ne voudrait être membre du Sénat, s'il était incapable de rendre à la population du pays des services convenables.

> Honorables sénateurs, je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

> (La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BILLS DE DIVORCE

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Aseltine, président comité permanent des divorces, présente les bills suivants:

Bill I, loi pour faire droit à John Andrew Hague.

Bill J, loi pour faire droit à Jane Louise Welle Kennedy.

Bill K, loi pour faire droit à Frances Danforth Ross De Lall.

Bill L, loi pour faire droit à Daphne May Hodgson Frosst.

Bill M, loi pour faire droit à Celia Frances Cantlie Molson.

Bill N, loi pour faire droit à Rowland Walter Tyner.

Bill O, loi pour faire droit à Maeve Mary Margaret McPherson Mackenzie.

Bill P, loi pour faire droit à Judith Francis Cohen Besner.

Bill Q, loi pour faire droit à Edith Mary Bentley Towler.

Bill R, loi pour faire droit à Patricia Galley Mulvey.

Bill S, loi pour faire droit à Ethel Kershaw Warren.

Bill T, loi pour faire droit à Petrus (Peter) Surkala.

Bill U, loi pour faire droit à Doris Demree McMullen.

Les bills sont lus pour la 1re fois.

Son Honneur le Président: Quand lironsnous ces bills pour la deuxième fois?

L'honorable M. Aseltine: A la prochaine séance, si le Sénat le veut bien.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable J. H. King propose la 2° lecture du bill E, intitulé: loi concernant la British Columbia Telephone Company.

-Honorables sénateurs, le but du projet de loi est de porter le capital social de la société de 25 à 75 millions. L'accroissement de la population de la province et du territoire desservi par la société entraîne d'im-